

## Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield

### Compte-rendu de rencontre de médiation avec la requérante et l'initiateur

**Lieu :** Rencontre en personne, Ramada Plaza Montréal, Salle : Banquet Hall

**Date et heure :** le 6 juin 2025 à 13:00

#### **Participants**

##### **Requérante**

Louise Chênevert

*Accompagnée de Jane Barr et Luce Martel*

##### **Initiateur du projet (Hydro-Québec)**

Catherine Bouchard (porte-parole)  
*Cheffe de projets Ligne*

Véronique Michaud  
*Conseillère, expertise  
environnementale en  
biodiversité*

François Tremblay  
*Chargé de projets, expert en environnement et responsable des  
travaux avec le Service des grands parcs sur le corridor vert*

##### **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Linda St-Michel  
*Présidente de la commission d'enquête  
et de médiation*

Pierre Batellier  
*Analyste*

Alexandre Tanguay  
*Conseiller en  
communication*

#### **1. Accueil, présentation des personnes participantes et introduction**

La présidente de la commission d'enquête et de médiation - ci-après la présidente - souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour qui est adopté par tous les participants.

La requérante, Louise Chênevert, présente les deux personnes qui l'accompagnent pour cette séance : Jane Barr, utilisatrice du sentier piétonnier, résidente du secteur qui fait du jardinage dans l'emprise, et Luce Martel, également utilisatrice du sentier. Elles sont invitées par la présidente à participer pleinement à la discussion. Du côté d'Hydro-Québec, Catherine Bouchard, cheffe de projet, gestionnaire responsable du projet Saraguay-Rockfield et porte-parole, est accompagnée de Véronique Michaud, biologiste responsable des éléments qui touchent le milieu naturel dans le cadre du projet, et de François Tremblay, chargé de projets en environnement, responsable notamment des études environnementales.

La présidente de la commission présente les objectifs de la rencontre précisant qu'il s'agit de la dernière rencontre de médiation visant à aboutir à une entente entre les parties. Elle rappelle quelques règles de fonctionnement de la médiation conformément aux règles de procédure

établies et régies par règlement notamment concernant la conclusion d'une entente. La présidente rappelle que la commission a vérifié que les droits des tiers étaient respectés dans le cadre des engagements de l'initiateur et qu'elle a contacté le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour s'assurer que les engagements proposés respectent l'environnement.

## 2. Discussion des demandes de la requérante et des engagements de l'initiateur

Afin de structurer la séance de médiation et les discussions, la présidente explique qu'elle utilisera un document de travail sous forme de tableau qui a été communiqué aux participantes et participants. Dans ce tableau, chacun des sept éléments soulevés par Louise Chênevert dans sa requête au ministre responsable de l'Environnement est rattaché soit à des engagements proposés par Hydro-Québec ou, en l'absence d'engagements, à des informations colligées par la commission et issues de la documentation du projet ainsi que des réponses d'Hydro-Québec et des personnes-ressources aux questions de la commission. Pour débiter les échanges, la présidente demande à Hydro-Québec de présenter son engagement ou d'expliquer l'absence d'engagement. Louise Chênevert est invitée ensuite à réagir aux propos d'Hydro-Québec.

Le premier point abordé est la **protection de l'habitat de la couleuvre brune**. François Tremblay détaille les deux engagements pris par Hydro-Québec, tout en rappelant que la société d'État a déjà établi des mesures d'atténuation dans l'étude d'impact. Comme premier engagement, Hydro-Québec invite la requérante à participer aux inventaires d'hibernacles qui auraient lieu à l'automne 2025. Ensuite, advenant que la construction d'hibernacles s'avère requise, Hydro-Québec invite la requérante à travailler avec eux pour identifier des endroits intéressants pour leur établissement, le tout en adéquation avec les aires de travaux prévues. Louise Chênevert demande si elle peut être accompagnée, ce à quoi Hydro-Québec acquiesce. Louise Chênevert est d'accord avec ce double engagement.

Le second sujet discuté concerne les initiatives de **lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)** par Hydro-Québec, une préoccupation de la requérante. Basée sur son expérience personnelle, elle rappelle le point mentionné dans sa demande d'examen public de réduire au maximum le délai entre la mise à nu du sol et la revégétalisation. Elle partage aussi sa pratique d'arrachage d'EVEE pour replanter des plantes mellifères et se questionne sur la prise en compte de cette pratique. À cet effet, Hydro-Québec explique ne pas avoir d'engagement spécifique à formuler dans le cadre de la médiation, mais précise que ses mesures de contrôle prévoient notamment l'ensemencement tout de suite après les travaux. Selon Hydro-Québec, l'arrachage ne donne pas de résultats sur le long terme et est privilégié seulement lorsqu'il y a la présence d'un milieu humide d'intérêt, ce qui n'est pas le cas ici. Toujours selon l'initiateur, la réalisation d'aménagements contribue à la lutte contre les EVEE. Concernant la possibilité pour la requérante de mener des actions de lutte contre les EVEE aux abords du sentier actuel, la présidente précise que cette question est incluse dans le cinquième point qui porte sur les activités possibles dans le sentier. Aucune demande additionnelle sur les EVEE n'est formulée par la requérante.

Le troisième point porte sur la question de la **prise en compte des données d'inventaires et recensements (faune et flore)** réalisés par Louise Chênevert et des membres de son entourage. La requérante évoque notamment la recherche d'une professeure de Concordia sur la présence des chauves-souris sur différents sites, incluant dans l'emprise de la ligne à Montréal-Ouest. À cet effet, Hydro-Québec s'engage à prendre connaissance de ces

informations. La société d'État précise également que s'il y avait des renseignements qui devaient s'ajouter à celle de ses consultants, par exemple des données de chauve-souris révélant la présence d'une maternité ou d'un hibernacle, il en tiendrait compte dans son projet. Louise Chênevert est satisfaite de l'engagement. Toutefois, en cohérence avec les échanges, elle demande qu'Hydro-Québec ne limite pas la prise en compte de cette documentation à l'élaboration du programme à la remise en état du site. Hydro-Québec accepte de considérer ces informations à toutes les étapes du projet et modifie son engagement initial en conséquence.

Le quatrième sujet abordé est le **déboisement** qui aurait lieu dans l'emprise dans le cadre des travaux de démantèlement et de construction de la nouvelle ligne. La requérante partage ses questionnements sur l'ampleur du déboisement. Hydro-Québec précise qu'afin de pouvoir travailler de manière sécuritaire, elle sera obligée de couper la presque totalité des arbres et arbustes dans l'emprise de la nouvelle ligne et replantera par la suite. La présidente questionne Hydro-Québec dans quelle mesure le fait d'avoir des pylônes plus hauts permettrait de garder certains arbres ou de planter des arbres de plus grande hauteur. Hydro-Québec explique qu'en dessous des lignes, le maximum est normalement de 2,5 mètres. Toutefois, dans le secteur de Montréal-Ouest, et ce de manière exceptionnelle, la hauteur de la ligne pourrait permettre dans certaines portions de l'emprise des plantations de 4,5 mètres, voire jusqu'à 8 mètres à certains endroits et dans certaines circonstances. Hydro-Québec se dit conscient des effets du déboisement pour les personnes dans le milieu, mais il ne peut pas s'engager à ne pas déboiser. La société d'État invite cependant la requérante à lui suggérer, à partir d'une de ses listes, des essences d'arbres et d'arbustes à planter dans l'emprise de la future ligne, et s'engage à analyser la faisabilité de ces suggestions en fonction de ses exigences et de l'intérêt des propriétaires riverains, des détenteurs de baux et des entités municipales responsables du projet de corridor vert. La requérante demande à pouvoir faire des suggestions en dehors de cette liste, ce à quoi Hydro-Québec acquiesce, modifiant son engagement initial en conséquence. Hydro-Québec accepte également verbalement à la demande de la requérante que ses suggestions puissent concerner aussi des plantes herbacées. Louise Chênevert se dit intéressée par les engagements d'Hydro-Québec à cet effet.

Le cinquième sujet porte sur la possibilité que la requérante puisse mener, d'ici la réalisation des travaux en 2032, **des activités de verdissement en marge du sentier afin d'embellir les lieux et de préserver ou bonifier la biodiversité dans certaines zones de l'emprise**. La société d'État explique son absence d'engagement sur ce point, car il serait contreproductif d'investir dans un lieu qui sera perturbé dans quelques années. Par ailleurs, l'existence de baux avec plusieurs propriétaires riverains de la ligne et le fait que les abords du sentier soient en partie sur la propriété du Canadien Pacifique Kansas City limite sa marge d'intervention pour s'engager envers de telles activités. Louise Chênevert dit comprendre ces contraintes légales et n'ajoute rien sur ce point.

Bien qu'elle ne soit pas spécifiée dans sa demande d'examen public, la requérante partage sa préoccupation que les sous-traitants d'Hydro-Québec laissent les résidus d'égavage au sol. Pour la requérante, cette pratique encourage d'autres personnes à abandonner leurs résidus verts et d'autres rebuts dans l'emprise. Hydro-Québec explique que de laisser au sol les résidus d'égavage est une pratique courante dans les emprises des lignes électriques. À cet égard, il

n'a pas formulé d'engagement spécifique, mais il pourrait convenir d'une façon de faire à l'avenir.

Le sixième point est la possibilité de **discuter sur un projet de jardinage collectif dans l'emprise**. Hydro-Québec rappelle qu'il s'agit d'une demande amenée par la requérante lors de portes ouvertes portant sur le projet. Lors des rencontres qu'elle a eues avec les représentants de la Ville de Montréal-Ouest et des résidents dans le cadre du comité de travail sur le corridor vert sur le territoire de Montréal-Ouest, Hydro-Québec explique que ce n'est pas un projet qui est ressorti dans les discussions. Selon la société d'État, il n'y avait pas d'intention manifestée de faire un jardin collectif et qu'un tel projet n'était pas souhaité par la Ville qui se disait préoccupée par la configuration en arrière-cours et des questions de sécurité. Hydro-Québec explique avoir les mêmes préoccupations que la Ville sur le plan de la sécurité du public et des assurances, en plus de devoir s'entendre avec les voisins. Par ailleurs, la société d'État juge que l'ensemble des arrière-cours sont déjà aménagées et voit difficilement la possibilité d'un tel projet sur ce site actuellement. Pour Hydro-Québec, un tel aménagement est possible seulement en partenariat avec une municipalité. La requérante rappelle l'expérience du jardin communautaire de LaSalle, fruit d'un partenariat avec la Société d'horticulture des Rapides et l'arrondissement. La porte-parole de l'initiateur précise que si la Ville de Montréal-Ouest effectue la demande d'un tel projet et qu'une entente est possible avec les voisins, Hydro-Québec serait au rendez-vous, comme en témoignent ses partenariats existants pour des jardins communautaires réalisés de concert avec des entités municipales. Jane Barr, collaboratrice de la requérante, dit comprendre que si un projet est soumis de nouveau à la Ville, et que ce dernier répond à leurs principales craintes en matière de sécurité, il pourrait y avoir une ouverture de la part d'Hydro-Québec. Jane Barr précise que la configuration du projet du jardin collectif discuté est différente du jardin communautaire de LaSalle, car le terrain est plus petit et qu'il ne s'agit pas d'un ensemble de parcelles individuelles clôturées. Elle rappelle que dans un jardin collectif, un responsable qui facilite les activités est présent sur les lieux, avec des horaires d'opération définis et un terrain qui appartient à la municipalité. Elle dit vouloir retravailler le projet avant de rencontrer à nouveau la Ville de Montréal-Ouest dans l'objectif de parvenir à une entente, pour ensuite revenir auprès d'Hydro-Québec.

Le dernier sujet discuté concerne **l'aménagement prévu du sentier du corridor vert** pour lequel la requérante avait des préoccupations. De manière similaire à la question du jardinage collectif, Hydro-Québec ne propose pas d'engagements au-delà de celui expliqué précédemment sur la suggestion d'essences végétales par la requérante. Hydro-Québec explique que c'est l'entité municipale qui conçoit l'aménagement du corridor. Questionnée sur sa responsabilité concernant le choix d'une largeur du corridor de 3 mètres, Hydro-Québec admet qu'il s'agit d'une décision prise conjointement avec la Ville de Montréal-Ouest. Cette largeur répond à la nécessité d'accès de véhicules pour l'intervention d'Hydro-Québec sur la ligne ou sur un pylône, pour l'entretien par la Ville du futur corridor vert et pour le passage de véhicules d'urgence. Hydro-Québec précise que la largeur est normalement de 5 mètres, conformément à son Guide à l'intention des municipalités *Aménagements favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes d'Hydro-Québec*. Ce guide vise à sensibiliser les municipalités notamment aux plantations riches en pollen dans les emprises. Elle rappelle également que les municipalités étant responsables de l'entretien, ce sont elles qui décident

ultimement des essences qui seront plantées dans l'emprise après les travaux. Louise Chênevert n'a pas d'autres commentaires sur ce point.

### **3. Signature des lettres d'engagements par l'initiateur et de satisfaction par la requérante**

À la suite des discussions, Hydro-Québec précise certains points de ses engagements initiaux pour tenir compte des deux demandes d'ajustements présentées dans la section précédente. Une nouvelle version de la série d'engagements est imprimée sur place. La porte-parole complète la lettre d'engagement d'Hydro-Québec avec la version modifiée des engagements en Annexe. De son côté, Louise Chênevert, après relecture attentive des documents, signe la lettre de satisfaction à l'attention du ministre responsable de l'Environnement, et la remet à la présidente de la commission qui s'engage à l'acheminer au ministre. Chacune des pages de l'entente est paraphée par la porte-parole d'Hydro-Québec, Catherine Bouchard et la requérante, Louise Chênevert.

### **4. Clôture et fin des séances de médiation**

La présidente clôt la rencontre à 16:00. Elle remercie l'ensemble des participantes et participants et précise que cela met fin aux séances de médiation entre les parties.

<b>Compte-rendu fait le 12 juin 2025</b>	<b>Préparé par : Pierre Batellier</b>
	<b>Validé par : Linda St-Michel</b>